



## La FADBEN dans l'IABD

Interassociation Archives Bibliothèques Documentation

jeudi 5 février 2015, par [G. Sogliuzzo](#)

**La FADBEN fait partie de l'IABD. A ce titre elle participe à des réflexions et travaux relatifs aux bibliothèques et à la documentation, sur des sujets partagés avec d'autres professionnels de la documentation. La participation active à l'IABD est l'occasion de rappeler ce qu'est cette interassociation, avec ses objectifs, sa constitution, ses positionnements et ses axes de travail pour 2015. Quelques éléments de cet article sont issus du site web de l'IABD, sur lequel vous trouverez toutes les informations utiles et tous les articles publiés [1].**

### Qu'est-ce que l'IABD ?

L'IABD... est un regroupement d'associations dont le travail porte sur les domaines de compétence de la documentation, des bibliothèques, des archives, et plus globalement de la culture et à de l'information. D'abord informelle, cette interassociation est devenue en 2010 une fédération régie par la loi de 1901.

Les objectifs sont :

- de favoriser l'accès du plus grand nombre à l'information et à la culture ;
- de promouvoir et faire connaître les missions, activités et services des organismes oeuvrant pour la collecte, la conservation, la mise en valeur et la diffusion des œuvres de l'esprit et de l'information, quels qu'en soient les supports ;
- d'être force de proposition lors de la définition des politiques publiques dans le cadre des traités internationaux, des législations européenne et française ;
- dans le respect des compétences et missions des associations membres, et dans celui du principe de subsidiarité :
- d'exercer une veille sur toute question les concernant,
- de représenter les associations qui la constituent auprès de tous partenaires et interlocuteurs,
- de communiquer par tous moyens auprès du grand public et de publics et interlocuteurs ciblés.

Dans ces perspectives, les présidents et bureaux des différentes associations constitutives de l'IABD sont en relation fréquente afin d'échanger sur des sujets qui leur sont communs. La volonté commune est de produire des textes collaboratifs, co-signés, mais encore de constituer des groupes de travail au sein de l'interassociation, afin de mieux réfléchir à ces questions communes que sont, par exemple, les politiques d'avenir des différentes professions, en termes statutaires, ainsi que les questions de fonds sur le droit de l'information, les contenus pédagogiques partagés ou sur les questions liées à la gestion des fonds, à la diffusion de l'information et à la promotion de la lecture...

## La FADBEN et les associations de l'IABD

L'IABD réunit 17 associations professionnelles, à savoir l'[AAF](#) (Association des archivistes français), l'[ABF](#) (Association des bibliothécaires de France), l'[ACIM](#) (Association de coopération des professionnels de l'information musicale), l'[ADBDP](#) (Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt), l'[ADBGV](#) (Association des directeurs des bibliothèques municipales et intercommunales des grandes villes de France), l'[ADBS](#) (Association des professionnels de l'information et de la documentation), l'[ADBU](#) (Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation), l'[ADCRFCB](#) (Association des directrices et directeurs de centre régional de formation aux carrières des bibliothèques), l'[ADDNB](#) (Association pour le développement des documents numériques en bibliothèque), l'[ADRA](#) (Association de développement et de recherche sur les artothèques), l'[AIBM-France](#) (Association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux. Groupe français), le [CFI-bd](#) (Comité français international - bibliothèques et documentation), la [FADBEN](#) (Fédération des enseignants documentalistes de l'Education nationale), la [FULBI](#) (Fédération des utilisateurs de logiciels pour bibliothèques, documentation et information), [Interdoc](#) (Association des documentalistes de collectivités territoriales), le [Réseau Carel](#) (Coopération pour l'accès aux ressources électroniques en bibliothèque) et le [RNDH](#) (Réseau national des documentalistes hospitaliers).

Toutes ces associations se réunissent et partagent donc des réflexions plus ou moins communes au sujet des missions professionnelles et des statuts. Parmi celles-ci, la FADBEN entretient des relations particulières avec l'ABF, l'ADBS, l'ADBU, le CFI-BD, que nous pouvons ici présenter dans un plus grand détail.

L'**ABF**, association des bibliothécaires de France, a été fondée en 1906 et regroupe des professionnels des bibliothèques et des professionnels concernés par le livre et l'univers numérique, par les différents supports de culture et d'information, parmi des libraires, éditeurs, prestataires de services. Elle concerne également des établissements ou collectivités, comme des bibliothèques, des centres de documentation, des municipalités... L'association publie la revue professionnelle Bibliothèque(s), dont les archives sont disponibles gratuitement sur le site web de l'ENSSIB [2]. Tous les ans, l'ABF organise un Congrès. La FADBEN avait l'honneur d'y présenter une communication, lors du 60<sup>e</sup> anniversaire de cet événement, avec Camille Brouzes, du Bureau national [3]. Anne Verneuil est actuellement présidente de l'ABF. Xavier Galaup, son trésorier, était président de l'IABD jusqu'en 2014. En savoir plus... <http://abf.asso.fr/>

L'**ADBS**, association des professionnels de l'information et de la documentation, a été fondée en 1963. Elle s'intéresse beaucoup à la documentation en entreprise et dans le secteur public, avec de nombreuses réflexions associées aux Sciences de l'information et de la communication, avec parfois des éléments relatifs à des questions pédagogiques. L'association publie la revue trimestrielle Documentaliste - Science de l'information, dont les archives sont en ligne [4]. En savoir plus... <http://www.adbs.fr/>

L'**ADBU**, association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation, a été fondée en 1974. Son dernier Congrès, en septembre 2014, portait sur les bibliothèques et l'information scientifique et technique (IST), en termes d'économie, de structures documentaires et de droit. Au quotidien, les liens sont évidents entre l'enseignement secondaire et la pédagogie universitaire associée à la documentation, avec une commission spécifique sur les problématiques de l'enseignement supérieur dans l'ADBU [5]. En savoir plus... <http://adbu.fr/>

Le **CFI-BD**, comité français international bibliothèques et documentation, a été fondé en 1996 [6]. Le CFI-BD a pour but de « contribuer à coordonner et soutenir les actions internationales des bibliothèques et des structures de documentation françaises et de leurs associations », de « soutenir la participation de professionnels français à des conférences, congrès, colloques internationaux ou nationaux étrangers, notamment à ceux de l'IFLA », de « contribuer au développement de la coopération européenne et internationale dans le domaine des bibliothèques et de la documentation et

participer à la vie de leurs réseaux » et de « soutenir la francophonie et plus largement la diversité linguistique et culturelle dans les organisations internationales ». La FADBEN, en tant qu'association, fait partie du conseil d'administration du CFI-BD, présidé par Pascal Sanz, avec une part active, dans ce sens, dans l'organisation du dernier Congrès de l'IFLA à Lyon [7], et dans la participation aux différents Congrès internationaux relatifs aux bibliothèques et à la documentation. En savoir plus... <http://www.cfibd.fr/>

## **Les positionnements collectifs de l'IABD**

L'IABD s'intéresse de près à différentes questions juridiques, avec des informations et positionnements au sujet :

- des œuvres orphelines, avec une volonté de faciliter la numérisation et l'accès à ces fonds ;
- des droits voisins, avec une volonté de favoriser l'accès aux œuvres dans les bibliothèques et autres espaces publics de consultation ;
- de la numérisation des œuvres, avec des avis sur les positionnements institutionnels, en particulier en réaction à certaines manœuvres de l'entreprise Google Inc.
- de l'exception pédagogique et de recherche, avec une volonté d'inscription pérenne des exceptions aux droits d'auteur, dans les textes européens comme dans la loi française. A ce titre, « l'IABD considère, en effet, qu'il est important de faciliter la mise à disposition d'œuvres de l'esprit de toute nature susceptibles d'être l'objet ou l'auxiliaire des apprentissages et de défendre l'actualisation des méthodes et des pratiques permettant le développement d'une pédagogie utilisant toutes les ressources des technologies actuelles et conforme à l'univers dans lequel évoluent les populations bénéficiaires des enseignements. » [8]

L'IABD s'occupe aussi de l'évolution des usages, avec le développement des technologies numériques, dans l'accès à la culture, dans l'ouverture culturelle, dans le rapport à la lecture et dans l'économie du livre. Plusieurs réflexions portent sur la place du livre numérique dans les centres de ressources et bibliothèques et sur le prix du livre numérique. L'IABD s'est positionnée contre l'ACTA, pour la neutralité du Net, contre le filtrage de l'Internet et pour la liberté d'expression sur Internet.

Elle se déclare pour le développement d'une politique publique d'accès à la culture, à la connaissance et à l'information. Cette volonté se retrouve dans sa participation aux débats relatifs aux politiques de décentralisation, aux réformes territoriales, et à leurs conséquences sur les réseaux intercommunaux de bibliothèques et sur l'avenir des métiers des bibliothèques et de la documentation dans les fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière.

## **Les axes de travail en 2015**

En 2015, l'IABD continue de travailler sur l'actualité des bibliothèques et de la documentation, à partir des thématiques citées précédemment et à partir des nouveaux textes institutionnels, en particulier du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Education nationale.

Quatre groupes de travail sont mis en place :

### **« Décentralisation »**

En continuité des travaux menés les années précédents.

### **« Droit d'auteur, accès à l'information et open data »**

Avec un travail important de la part de l'ADBU en 2014 au sujet du « Rapport de la mission sur la révision de la directive 2001/29/CE sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des

droits voisins dans la société de l'information », daté d'octobre 2014, dit rapport Sirinelli. A ce sujet, la FADBEN rejoint la lecture de l'ADBU [9], avec des réflexions à poursuivre au sujet des statuts liés aux plateformes ou éditeurs de service sur Internet, sujet complexe au vu des évolutions des services en ligne, au sujet également de l'économie numérique, question d'autant plus intéressante pour nous qu'elle relève des Sciences de l'information et de la communication et constitue un objet d'enseignement des professeurs documentalistes. Nous rejoignons par ailleurs la volonté d'une harmonisation du droit d'auteur et ses droits voisins, en particulier pour ce qui concerne l'exception pédagogique et de recherche.

### « Réforme des fonctions publiques »

En relation avec la réforme territoriale en cours.

### « Education aux médias et à l'information » (EMI)

Groupe de travail initié par la FADBEN, avec un questionnaire sur le rôle des différents professionnels concernés par l'interassociation, dans ce dispositif qui peut concerner tous les publics. A partir d'une lecture de l'EMI par chaque association, on peut par exemple se demander ensemble quelle place est donnée et/ou doit être donnée à la pédagogie ou à l'éducation relative aux médias et à l'information, dans les services dont nous avons la charge (temps, lieux, publics...). A cette fin, une autre question porte sur le type de collaborations qui sont envisageables au sujet de l'EMI entre professeurs documentalistes et bibliothécaires, dans les collectivités territoriales selon les complémentarités possibles, ou qui sont à valoriser dans une progression de la maternelle à l'université, puis dans l'âge adulte et le contexte professionnel.

## Conclusion

L'existence de ces associations, ainsi que leurs travaux et publications, expliquent en partie le fait que la FADBEN, dans ses propres réflexions, se focalise sur les aspects pédagogiques, en termes de transmission de savoirs et savoir-faire, du métier de professeur documentaliste. Il est donc plus que nécessaire de rappeler l'existence de cette interassociation IABD et de préciser que la FADBEN participe, de manière indépendante mais aussi beaucoup dans le cadre de cette interassociation, des réflexions sur les questions relatives aux bibliothèques et à la documentation, en termes d'évolution des pratiques professionnelles liées à la gestion documentaire, au prêt et à la promotion de la lecture, en relation avec l'évolution des usages des publics et des pratiques des éditeurs. Les réflexions portent ainsi à la fois sur des objets d'enseignement des professeurs documentalistes, en information-documentation, rejoignant des travaux de recherche en Sciences de l'information et de la communication (SIC), mais encore des pratiques professionnelles partagées avec les professionnels des bibliothèques et de la documentation.

---

## Notes

[1] Sur : <http://www.iabd.fr>

[2] Sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?selecCollection=1420>

[3] Disponible en vidéo sur :  
<http://www.abf.asso.fr/2/141/408/ABF/60e-congres-a-paris-du-19-au-21-juin-2014>

[4] Sur :  
<http://www.adbs.fr/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-acquerir-un-numero-44024.htm?RH=REVUE>

[5] Réf

[http://adbu.fr/activites\\_opinions/objectifs-de-la-commission-pedagogie-universitaire-et-documentation/](http://adbu.fr/activites_opinions/objectifs-de-la-commission-pedagogie-universitaire-et-documentation/)

[6] D'abord groupe informel créé à l'occasion de l'organisation du Congrès de l'IFLA organisé à Paris en 1989

[7] FADBEN. Le Congrès IFLA Lyon et la FADBEN. 2014. Disponible sur :  
<http://www.apden.org/Le-Congres-IFLA-Lyon-2014-et-la.html>

[8] L'IABD propose des amendements à l'exception pédagogique. 2013. Disponible sur :  
<http://www.iabd.fr/2013/05/21/liabd-propose-des-amendements-a-lexception-pedagogique/>

[9] Disponible sur :  
<http://adbu.fr/actualites/droits-dauteurs-et-droits-voisins-dans-la-societe-de-linformation-de-la-necessite-de-la-revision-de-la-directive-copyright/>